TAXE D'APPRENTISSAGE : ENGAGEZ-VOUS AVEC L'URN

Date de début : *20/5///0*

Date de fin : *04/10/24*

Dédier votre taxe d’apprentissage à l’université de Rouen Normandie, c’est s’engager à nos côtés pour le monde de demain.

Soutenir l’université de Rouen Normandie, c’est faire le choix de :

- contribuer au développement, à la qualité de nos formations et à la réussite de nos étudiants ;
- participer au développement de projets pédagogiques innovants ;
- accompagner la professionnalisation des étudiants ;
- financer l’aménagement de salles facilitant l’innovation pédagogique ;
- investir dans des équipements correspondant aux technologies utilisées dans le monde professionnel.

Comment soutenir l'Université ?

Mode d’emploi

De nombreuses formations de l’Université sont éligibles à la taxe d’apprentissage. Consultez la liste des composantes auprès desquelles vous souhaitez verser votre taxe d’apprentissage et, le cas échant précisez le ou les diplômes que vous souhaitez soutenir.

Rendez-vous sur SOLTéA, la plateforme du solde de la taxe d’apprentissage ;
Sélectionnez l’Université grâce au code UAI 0761904G ou la / les structures de formation de l’Université que vous souhaitez soutenir (voir les codes UAI) ;
Indiquez la part que vous souhaitez attribuer (en pourcentage), puis validez votre choix.

Calendrier

- Du 27 mai au 2 août 2024 : 1ère période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs
- Du 12 août au 4 octobre 2024 : 2e période de répartition et clôture de la campagne
- À partir du 25 octobre 2024 : versement des fonds non répartis par voie réglementaire

Oeuvrez pour une Université engagée

L’université de Rouen Normandie s’est de longue date engagée en faveur de la transition socio-écologique. À travers ses formations, sa recherche, la qualité de vie sur ses campus, l’établissement structure et intensifie sa politique de développement durable et responsabilité sociétale en y associant l’ensemble de la communauté universitaire. Les pratiques inclusives, responsables, solidaires et éthiques sont intégrées à toutes ses activités.

Contact
taxe.apprentissage@univ-rouen.fr

Publié le : 2024-07-16 09:52:58